

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 JUIN 2022

1° Projet énergies renouvelables et réseaux

Vu le projet photovoltaïque d'autoconsommation collective réparti sur les toitures des bâtiments et terrains dont la commune est propriétaire, l'estimation du développement, de l'installation et du raccordement est de 190 000 € HT, plus les études de faisabilité et études de structures estimées à 60 000 € HT, soit un coût estimation de l'opération de 250 000 € HT.

La Commune de Meral sollicite une aide financière de la Région des Pays de la Loire et l'ADEME dans le cadre de son appel à projets énergies renouvelables et réseaux « technologies et démarches novatrice » 2022.

2° Matériel de nettoyage

Devis de la société HEXAGONE retenu pour la fourniture d'une autolaveuse pour un montant de 4 417.40 € HT.

3° Services scolaires et périscolaires

L'OGEC sollicite une augmentation de 4 000 € de la convention pour la prochaine année scolaire en raison de la baisse des recettes (produits de la garderie).

Considérant les nouvelles charges consécutives à la création de la garderie par la Commune de MERAL à la prochaine rentrée scolaire, le Conseil Municipal refuse l'octroi d'une aide financière supplémentaire à l'OGEC.

4° Frais scolarité Commune de Cossé Le Vivien

En application de la loi du 22.07.1983, relative à la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques, les communes ne disposant pas d'une école publique sont tenues de contribuer aux frais des écoles publiques d'accueil.

Vu la convention de contribution aux frais de scolarisation dans les écoles publiques de Cossé Le Vivien, signée le 5 juillet 2019 entre la Commune de Cossé le Vivien et la Commune de Méral, la contribution demandée par la Commune de Cossé à la Commune de MERAL s'élève à 860.95 € par élève domicilié à MERAL scolarisé en école publique à Cossé Le Vivien, soit un montant global de 10 331.40 € pour 12 enfants pour l'année scolaire 2021-2022.

5° Ressources Humaines

Temps de travail (1 607 h)

Le Conseil Municipal confirme la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet à 1 607 h (soit 35 h hebdomadaires).

Création d'un poste d'adjoint d'animation

Considérant la création d'une garderie périscolaire à compter de la rentrée 2022, la nécessité de participer à l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires, l'aide à l'élaboration des projet enfance et jeunesse (CMJ, argent de poche), Décision de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Création d'un poste d'adjoint technique en CDD – services périscolaires

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (22h/35^e) pour le service de cantine, la surveillance des enfants à la garderie et l'entretien des locaux périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.

Services techniques : emploi d'adjoint technique en CDD

Considérant le surcroît d'activité pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments, décision de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet à compter du 1^{er} août 2022 pour une durée de 6 mois. Cette délibération annule et remplace la délibération du 6.01.2022 relative à la création d'un emploi en CDD 28h/35.

6° Taxe d'aménagement 2023

Maintien de la taxe d'aménagement (part communale) au taux de 1 % pour l'année 2023 et de l'exonération de la part communale sur les constructions de locaux à usage industriel ou artisanal et les abris de jardin (soumis à déclaration préalable)

7° Réfection des règles de publicité des actes pris par les collectivités locales.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Méral afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Décision des modalités de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par publication papier : Tableau d'affichage extérieur à la Mairie et sous forme électronique sur le site de la commune, à compter du 1^{er} juillet 2022

8° Admission en non-valeur

Décision d'admission en non-valeur d'une facture impayée de 26.76 € de particuliers ayant quitté la Commune de Méral.

9° Commissions

Enfance – Jeunesse

Compte-rendu du comité de pilotage de l'ALSH : bilan des participations de l'été 2021 : 80 enfants, mercredis : 40 enfants, petites vacances : 50 enfants.

Été 2022 : l'ALSH se déroulera à Cuillé – Été 2023 : Méral

Dispositif Argent de Poche : 11 jeunes inscrits du 4 au 29 juillet

Animation – sports- loisirs – communication

Animations prévues : - *journée olympique* avec l'école Ste Marie le 1^{er} juillet, *ciné en plein air* au terrain de sports le 19 juillet, *la caravane du sport* le 1^{er} août, - *les festivités de la rentrée* le 3 septembre à la salle de sports : animations avec les associations et concerts en soirée avec l'AMAC, une nouvelle association sur la Commune : « *J'en dis palet* » : palet tous les vendredis de 18 h à 22 h à la salle de sports

10° Questions diverses et imprévues

Installation classée pour la protection de l'environnement

Arrêté du Préfet autorisant la société ROSE DES VENTS ENERGIES à exploiter une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, dénommée Parc Eolien Rose des Vents composée de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la Commune de Fontaine Couverte.

Syndicat de Bassin de l'Oudon

Appel à projet du contrat territorial Eau du bassin versant de l'Oudon (2023-2025) :

- améliorer la qualité de l'eau
- préserver et restaurer les milieux aquatiques, les milieux humides et la biodiversité
- limiter l'intensité des étiages et des inondations dans un contexte de changement climatique
- mobiliser les acteurs

Paroisse Sainte Famille Sur Oudon

Compte rendu de la réunion avec les bénévoles de la Paroisse concernant les travaux d'entretien et d'investissement à prévoir à l'Eglise.

Et projets d'aménagements à la Chapelle St Joseph, travaux à la charge de l'Evêché.

Repas des Aînés

Organisation du repas des Aînés de plus de 70 ans le samedi 1^{er} octobre à la salle St Pierre.